

cet après-midi. Le ministre des Finances a présenté le bill. J'espère qu'il en présentera d'autres, je manquerais à mes devoirs si je ne formulais pas ce souhait. Selon la presse, il s'interroge sur son rôle au sein du gouvernement, c'est pour lui une décision difficile à prendre. Je le comprends. Mais qu'il ne prenne pas ses cliques et ses claques, car il est le meilleur de toute cette équipe médiocre.

**Des voix: Bravo!**

**M. McKinnon:** Le premier ministre (M. Trudeau) a pris sur lui le poids des responsabilités économiques. Je ne pense pas que l'on puisse remplacer le ministre par un club de grands pontifes de la finance; je souhaite qu'il décide de rester avec nous. J'ai lu avec intérêt les bills et les discours budgétaires présentés par le ministre. J'ai toujours été séduit par un de leurs aspects mineurs, la radiation d'un certain nombre de personnes du rôle d'imposition. C'est sans doute parce que, moi aussi, j'espère un jour, y voir mon nom supprimé. Dans un de ses précédents discours, le ministre a déclaré que M. Benson avait radié un million de personnes du rôle des impositions. Il a ensuite ajouté qu'il en enlevait lui-même 700,000 autres. Et, ainsi, année après année, des centaines de milliers, sinon des millions, de gens disparaissent du rôle des impositions. Pourtant, il est assez difficile d'en trouver un qui en ait réellement été retiré.

Un contrôle auprès de Revenu Canada-Impôt ou de Statistique Canada vous apprend que le nombre de contribuables semble augmenter régulièrement, comme d'ailleurs les recettes que le gouvernement retire de l'impôt sur le revenu. Les dégrèvements accordés par le ministre semblent toujours augmenter les recettes. C'est l'un des curieux résultats de l'illusionnisme fiscal, qu'on appelle la réforme Benson. Je m'y étendrai davantage lorsque nous discuterons du marasme profond de l'industrie du logement au Canada.

Le gouvernement aime à se vanter de créer des emplois par ses mesures budgétaires. Permettez-moi de dire que je n'y crois guère. Un ministère bien avisé peut engendrer un climat dans lequel l'industrie pourra créer des emplois. Certains gouvernements, parmi lesquels celui que nous avons actuellement, défavorisent à l'extrême la création d'emplois par l'industrie. A cet égard, voici un passage d'un article de Richard J. Needham, paru dans le *Globe and Mail*:

Au même titre que nous avons créé une opinion qui demande aux hommes politiques et aux fonctionnaires de créer des emplois pour tout le monde, nous avons dirigé cette même opinion contre l'investisseur, le promoteur, le fabricant, bref, contre ceux qui assurent des emplois, et qui en créeraient encore beaucoup plus s'ils n'étaient pas en butte aux impôts et trasseries des gouvernements.

C'est la prétendue réforme fiscale du gouvernement qui a fait disparaître tout intérêt à investir dans l'industrie du logement, en supprimant les déductions pour amortissement. Il est intéressant d'examiner la terminologie qui sert à ces volte-face. Lorsque nous avons besoin d'immeubles de rapport pour loger les pauvres, le gouvernement a offert des stimulants aux constructeurs et aux propriétaires, pour qu'ils construisent et exploitent de ces immeubles. Ils en ont donc construit, et les intéressés ont pu s'y loger à des loyers raisonnables. Puis le gouvernement a fait marche arrière, en disant que les stimulants

### Droit fiscal

étaient de l'exploitation, de l'évasion fiscale, une échappatoire. Cette échappatoire, il l'a fermée il y a trois ans. Il en est résulté ce que tout le monde avait prévu, sauf le gouvernement: une extrême pénurie de logements, surtout pour les personnes à revenus modestes.

Le ministre des Finances crée un nouveau refuge fiscal en ce qui concerne la construction des immeubles à appartements. La période d'application en est cependant beaucoup trop courte. Personne ne peut recueillir les fonds nécessaires à la construction, trouver un terrain, en faire modifier le zonage, engager un architecte, faire préparer les plans et les faire approuver par les autorités municipales de zonage et tout le reste en aussi peu de temps que 13 mois, le délai accordé dans la loi. Pour être utile, la disposition doit s'appliquer beaucoup plus longtemps.

Pour une période de temps limitée, le gouvernement ramène le stimulant pour la construction d'immeubles à appartements. Il aurait été beaucoup plus avisé d'admettre qu'il a fait une erreur il y a trois ans en supprimant les mesures incitatives. Il aurait dû admettre qu'il s'est trompé et revenir au régime qui inciterait un professionnel ou toute autre personne à revenus élevés à placer son argent dans l'habitation comme méthode de former un patrimoine pour prendre soin des personnes à leur charge ou de leurs descendants tout en rendant à la communauté le service de lui fournir ces logements.

Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hillsborough (M. Macquarrie)—La loi sur les droits d'auteur—L'opportunité d'une modification prévoyant la protection des auteurs canadiens contre les agissements des maisons d'édition étrangères; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—L'énergie—Demande d'annulation de la commande argentine pour un réacteur CANDU—Demande de cessation des ventes en raison de la précarité des garanties; le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds)—Les pénitenciers—Colombie-Britannique—L'évasion de deux détenus—Demande de surveillance permanente du haut des miradors.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

### LA CONSTITUTION CANADIENNE

#### LES TERRITOIRES

DEMANDE D'APPLICATION DES PRINCIPES CONSTITUTIONNELS AU YUKON ET AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

**M. Erik Nielsen (Yukon)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter dans le plus bref délai une mesure législative pour donner